



Quels sont les droits des élus en matière de formation SSCT ?

1 - Qui peut bénéficier de la formation santé, sécurité et conditions de travail ?

Tous les membres du CSE (titulaires et suppléants) et ceux de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail bénéficient d'un droit à la formation SSCT. ([L.2315-18 CT](#))

2 - Quelle est la durée de la formation ?

La durée de la formation dépend de l'effectif de l'entreprise. Dans les entreprises dont l'effectif est inférieur à 300 salariés, la durée est de 3 jours. Pour celles de 300 salariés et plus, la durée est de 5 jours. ([L.2315-40 CT](#))

3 - Qui peut dispenser la formation ?

Seuls les organismes habilités par le Ministère du Travail peuvent dispenser la formation SSCT auprès des élus. ([R.2315-12 C.T.](#))

4 - Qui finance la formation ?

La formation est prise en charge par l'employeur ainsi que les frais de déplacements : hébergement, restauration, frais de transport. Le temps passé en formation est rémunéré comme du travail effectif. ([R.2315-20](#) et [R.2315-21 CT](#))

5 - Qui choisit l'organisme de formation ?

C'est le représentant du personnel qui choisit son organisme de formation parmi ceux habilités. Il adresse une demande écrite à son employeur 30 jours avant le démarrage de la formation en précisant : les dates, la durée, le prix du stage et le nom de l'organisme de formation. ([R2315-17 CT](#))

7 - Est-ce que l'employeur peut refuser le congé de formation ?

En principe, l'employeur ne peut pas refuser. Il peut le reporter dans la limite de 6 mois dans le cas où il estime que l'absence du salarié pourrait avoir des conséquences préjudiciables sur la production et la bonne marche de l'entreprise. Dans ce cas, il doit notifier sa décision de reporter dans un délai de 8 jours à réception de la demande. ([R.2315-19 CT](#))

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Modèle de demande de congé de formation CSE : SSCT

A envoyer par courrier en recommandé avec AR à l'employeur au plus tard 30 jours avant le début de la formation
ou à remettre en main propre contre décharge

Nom, Prénom

Adresse

A, le

A l'attention de

Nom de l'employeur

Adresse

Objet :

Demande de congé de formation CSE : SSCT

Monsieur le Directeur ou Madame la Directrice,

Conformément aux articles L.2315-18 et L.2315-40 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de bénéficier d'un stage de formation prévue pour l'exercice de mission en tant que représentant du personnel au Comité Social Economique ou à la Commission de Santé, de Sécurité et des Conditions de travail.

Cette formation est organisée par Lise MATTIO, organisme de formation agréé par le Ministère du Travail (Organisme de formation n°11 920 421 692 arrêté n°2014266-0012 du 23 septembre 2014).

Ce stage se déroule à du.....au.....
Soit ... jours de formation

Le montant des frais pédagogiques de cette formation s'élèvent à€ nets.

A ce montant, des frais de déplacement se rajoutent soit par jour :

Repas :

Hébergement :

Les frais de transport sont remboursés en fonction du nombre de kilomètres parcourus sur la base du tarif de seconde classe SNCF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Prénom et Nom

Signature

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Modèle de demande de congé de formation CSE : économique

A envoyer par courrier en recommandé avec AR à l'employeur au plus tard 30 jours avant le début de la formation
ou à remettre en main propre contre décharge

Nom, Prénom

A, le

Adresse

**A l'attention de
Nom de l'employeur
Adresse**

Objet :

Demande de congé de formation CSE : économique

Monsieur le Directeur ou Madame la Directrice,

Conformément à l'article L.2315-63 et L.2315-40 du code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de m'absenter pour bénéficier d'un stage de formation économique pour les élus titulaires du CSE. Cette formation est organisée par Lise MATTIO, organisme de formation agréé par le Ministère du Travail (Organisme de formation n°11 920 421 692 arrêté n° Arrêté n°2017-11-28-001 du 28 novembre 2017).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Prénom et Nom
Signature

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14

N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692